

## OAT et bons du trésor

Par **soulou**, le **31/05/2008** à **10:29**

Bonjour à tous,

Je suis en L2 droit, et je révisais les finances publiques parce que j'ai mon examen dans pas longtemps. Sauf qu'il y a une notion sur laquelle je bloque depuis maintenant pas mal de temps, donc je fais recours à vous dans l'espoir que vous m'éclairciez.

Il s'agit du concept des OAT ( Obligation assimilable au Trésor) et les bons du trésor. Je ne comprends pas comment ça marche, j'ai vu dans différent manuel mais c'est expliqué en des termes trop technique, du coup ça ne m'avance pas.

Donc si quelqu'un se sent d'attaque pour m'expliquer, même brièvement, je lui en serai très reconnaissant.

Merci à tous, bonne journée

Par **x-ray**, le **31/05/2008** à **22:23**

Si j'ai bien compris,

- Les OAT sont sur le long terme et peuvent être à taux fixe ou variable. Ce sont des emprunts que l'Etat fait auprès des personnes privées, et qui sont rémunérés par un taux d'intérêt.

- Les bons sont à court ou moyen terme, et à taux fixe. Ce sont des Titres de créance négociables dont la rémunération est libre.

A mon avis, c'est trop technique pour que tu tombes sur ce type de sujet.

Par **soulou**, le **01/06/2008** à **10:20**

merci, je vois mieux maintenant, je (vous) te remercie.

C'est une question susceptible de tomber à l'examen, et oui on a un prof assez exigeant, c'est pour ça que je me suis pris la tête avec.

Voilà merci encore, et bonne journée!

Par **x-ray**, le **01/06/2008** à **18:44**

Punaise !! Il est hard ton prof. En plus, à part si tu bosses dans une banque ou à l'Agence France Trésor, je peux te dire que ça ne te servira JAMAIS !! C'est hyper technique les marchés financiers...(et pas juridique)

Par **Katharina**, le **02/06/2008** à **08:16**

[quote="x-ray":bo1la3ix]Punaise !! Il est hard ton prof. En plus, à part si tu bosses dans une banque ou à l'Agence France Trésor, je peux te dire que ça ne te servira JAMAIS !! C'est hyper technique les marchés financiers...(et pas juridique)[/quote:bo1la3ix]

:lol:

J'avoue ... je révise aussi les FP et on a pas vu ça 

Par **Camille**, le **02/06/2008** à **10:52**

Bonjour,

Bien d'accord avec x-ray.

Un bon du trésor est, en quelque sorte, une forme simplifiée d'obligation.

Dans le cadre d'une OAT, l'Etat se place exactement sous le même régime que n'importe quelle entreprise privée qui émettrait des obligations sur le marché boursier pour se financer (pour simplifier). Ici, l'émetteur est l'Etat.

Un bon du trésor s'assimilerait presque plutôt au régime des "reconnaisances de dettes"...

Par **soulou**, le **02/06/2008** à **13:59**

ok, je vois, pour combler le déficit budgétaire, l'Etat fait un emprunt et émet des titres de créances que les particuliers peuvent se procurer, ensuite l'Etat devra les rembourser avec des intérêts fixés selon les règles, ça c'est pour les bons du trésor, et ce sont des emprunts à court terme, alors que les OAT c'est du long terme.

Merci à tous, je passe demain, j'espère que ça ira, bonne continuation.

Par **Camille**, le **02/06/2008** à **17:45**

Bonjour,

Ce n'est pas trop la différence court terme / long terme qui importe. Un bon du trésor se rembourse d'un seul coup : vous présentez le bon au guichet, on vous le rembourse en totalité plus les intérêts.

Dans le système des obligations, les remboursements peuvent être échelonnés et fixés à tant par an (plus les intérêts annuels), comme pour un prêt classique.

Dans les deux cas, il y a une date fixée avant laquelle rien ne se passe.

A mon humble connaissance, rien n'interdirait d'émettre des bons du trésor remboursables en 2099... Mais ça n'intéresserait probablement personne...

A tout hasard, peut-être un peu plus d'infos par là...

<http://www.bnpparibas.net/banque/portai ... 1212110926>

Par **VIEREN**, le **23/02/2012** à **10:46**

Connaître avec précision ce qu'est un bon du T et une OAT a surtout de l'importance pour un citoyen, surtout un jeun comme toi pour bien comprendre les mécanismes de la dette publique et les solutions pour résoudre ce pb sans léser la population

Bonne chance et bon courage pour tes exam' et pour que tu vives dans le bonheur

René Vieren, (76 ans)

Universitaire en retraite grand père de 8 petits enfants.